

ABONNEMENT.

30 fr.
16
9

35 fr.
18
10

On s'abonne :

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

INSERTIONS.

20 c.
30
75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la reproduction,

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse,

SAUMUR, 6 NOVEMBRE 1884.

BULLETIN

Le Sénat a entamé avant-hier son office des morts. Il l'a continué hier malgré le congé habituel, et le chant funèbre durera sans interruption toute la semaine.

Personne ne s'y laisse prendre, pas même ceux qui ont si souvent conseillé à messieurs les sénateurs de filer eux-mêmes le chanvre qui devait les étrangler.

C'est l'honorable M. Fresneau qui a ouvert la discussion générale par un excellent discours sur — le mot est une trouvaille — le dosage pharmaceutique inventé par le gouvernement et la commission au point de vue de la proportionnalité.

empoisonnera non-seulement la minorité, mais le Sénat tout entier. Un prochain avenir justifiera cette prophétie.

Ce terrain est divisé en deux parties. La première concerne le mode d'élection des sénateurs des départements.

1° Amendement Naquet: élection par le suffrage universel;
2° Amendement Dauphin: élection par le suffrage universel à deux degrés;

3° Amendement Griffé: variété du précédent;
4° Amendement Bardoux: élection par la totalité des membres des conseils municipaux.

La seconde partie comprend les amendements relatifs aux inamovibles; à savoir:

1° Amendement Lenoël: maintien des inamovibles, qui seraient élus pour neuf ans par le Sénat seul;
2° Amendement Roger-Marvaise: suppression immédiate des inamovibles et rattachement immédiat de leurs sièges aux départements.

ENCORE UN CALCUL ÉLECTORAL.

Les petits événements se succèdent avec tant de rapidité, sous ce régime mal équilibré de l'opportunisme, qu'on a peut-être oublié l'attitude bizarre de M. Ferry dans une de ses dernières entrevues avec la commission du Tonkin.

Il ne s'agit pas des procès-verbaux tronqués, ni du secret relatif aux déclarations gouvernementales.

Le cas est tout à fait extraordinaire, au point de devenir inquiétant.

Emue par les difficultés sans cesse renaissantes que notre corps expéditionnaire éprouve, et persuadée qu'un effort généreux était nécessaire pour triompher le plus vite possible de ces difficultés, la commission offrit au gouvernement d'élever le chiffre des nouveaux crédits qu'il venait de lui demander.

Chose inattendue et surprenante, M. Ferry refusa l'argent que voulait lui donner la commission!

Comment! la guerre serait-elle sur le point de finir?

Aurions-nous cette chance inespérée d'avoir conquis le Tonkin et réduit l'orgueil de la Chine avec les faibles ressources dont disposent le général Brière de l'Isle et l'amiral Courbet?

Les dépêches de là-bas se faisaient rares, et l'on attendait avec impatience la grande nouvelle de la signature du traité de paix.

Or, non-seulement voici qu'on apprend que l'amiral Courbet n'est pas plus avancé aujourd'hui qu'il y a trois semaines, mais un télégramme du général Brière de l'Isle informe le gouvernement que les pirates, c'est-à-dire les Pavillons-Noirs, ont recommencé leurs escarmouches et se sont montrés sur le canal des Rapides, au centre des principales places occupées par nos troupes.

De sorte que, si nous bloquons les Chinois, nous sommes également bloqués par eux.

En somme, il est évident que la situation de notre corps expéditionnaire ne tardera pas à devenir insupportable si des renforts sérieux ne sont pas envoyés à bref délai, envoi qui comporte le vote d'un nouveau crédit beaucoup plus considérable que le crédit réclamé par le gouvernement.

Et nous nous étonnons à bon droit de ce que la commission perde son temps en querelles ridicules au lieu d'aiguillonner l'activité gouvernementale.

Il nous paraît assez probable — à en juger par les précédents — que M. Ferry rêve de traîner les choses en longueur jusqu'aux élections générales, sous prétexte que nous entrons dans la mauvaise saison...

Mais il nous répugne encore de croire que de pareils calculs puissent obtenir la complicité de la commission et de la Chambre des députés.

L'AGRICULTURE ET LA RÉPUBLIQUE.

La commission de la Chambre, chargée d'examiner le projet de loi tendant à l'élévation des droits de douane à l'entrée du bétail étranger, paraît peut favorable à la proposition, et il est à prévoir que la majorité ne repoussera pas les conclusions hostiles qu'elle doit lui soumettre.

Si les dispositions de la commission venaient à se modifier ou que la majorité de la Chambre se prononçât pour un relèvement de droits, nous croyons que les agriculteurs ne devraient se faire aucune illusion sur la valeur du secours qu'on leur accorderait en apparence.

Ce dernier point est facile à établir.

Que demande, en effet, l'agriculture? Ce n'est point l'interdiction absolue d'entrée en France des produits étrangers. Ce serait une prétention de tout point excessive. Ses vœux sont plus modestes. Elle demande simplement qu'on la mette en état de lutter à armes égales avec la concurrence étrangère.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

STÉPHANETTE

PAR BERNARD SEIGNY

M. Henriet arrivait donc au trot de sa petite jument blanche par l'avenue de la Merlière, abandonné au roulis de la voiture, les guides vagues, l'œil fixé sur la cour d'entrée.

— Bonjour, voisin!

— Bonjour, mon cher monsieur Henriet, dit le marquis.

— Et bien! où est votre ange, votre fée, la joie de la maison, comme vous dites? Où est-elle? car ce n'est pas vous, c'est elle que je viens...

clair, avec un chapeau de paille orné de pâquerettes, et comme, malgré le soleil, les allées étaient encore humides, elle avait chaussé, à la prière de son oncle, de petits sabots noirs qui claquaient à chaque pas en frappant les talons de ses bottines.

— Oh! mademoiselle, répondit le bonhomme, absolument émerveillé, je ne suis pas fatigué, mais je vous suivrai partout où vous voudrez.

Stéphanette sourit de la réponse, et les précéda au salon.

Elle avait à peine tourné le dos que M. Henriet, regardant le marquis, baissa les épaules, étendit ses grands bras, et les laissa retomber le long de son corps.

— Elle est charmante!

M. de la Hansaye comprit, et hochait doucement la tête d'un air qui signifiait: — N'est-ce pas?

Ils restèrent un quart d'heure à la maison; M. Henriet accepta un petit verre de vieux vin de Faye que lui offrit Stéphanette; puis ils sortirent tous trois pour se promener dans l'enclos. Ils dépassèrent les grands noyers, et, au bout de la cour, ouvrirent la porte du jardin, fermée de deux côtés par un mur, des deux autres par une haie vive, où l'on trouvait à la fois des fleurs, des fruits

et des légumes, suivant la mode du temps.

Les deux vieillards se donnaient le bras. Bientôt Stéphanette prit les devants.

— Monsieur Henriet, dit-elle, je sais que vous aimez les roses, et que vous n'en avez pas encore à la Lande. Voici nos premières: elles seront toutes pour vous.

Et, montrant du doigt un superbe rosier blanc, aux fleurs épanouies du matin, elle ajouta naïvement:

— Voyez-vous, c'est le pays des roses, la Merlière.

— Je le vois bien, mademoiselle, répondit le vieux campagnard, en s'inclinant d'un air cérémonieux.

Stéphanette s'enfonça en riant dans un petit sentier du jardin, tandis que le marquis et M. Henriet suivaient les grandes allées, le long des murs.

Ils marchaient lentement. Tous deux ils regardaient Stéphanette, émus, ravis par le même sentiment de poésie intime et profonde, que l'un commençait à peine à goûter, et que l'autre se souvenait d'avoir jadis connu.

— Mais je vous assure qu'elle est charmante, mon ami, disait avec feu M. Henriet, charmante.

Puis, comme le marquis ne répondait que par une larme, qui tremblait depuis longtemps au bord de sa paupière:

— Et savez-vous qu'elle est très-jolie? ajoutait-il.

— Si je le sais! répondait M. de la Hansaye... c'est le vivant portrait de sa mère.

— Quel air d'innocence aimable!

— Et tant d'esprit naturel!

— Des cheveux noirs superbes!

— Avec de légères ondulations, si vous remarquez bien, reprenait le marquis.

— Et quelle démarche élégante! C'est une jeune reine!

— C'est un ange du ciel!

— Vous devez être bien heureux, mon cher voisin?

— Trop heureux, mon ami, oui, trop heureux!

Et les deux vieillards poursuivaient leur duo d'admiration, tandis que Stéphanette achevait son bouquet.

Ils s'assirent sous la tonnelle, au bout de l'enclos, tout près du parc.

— Je vous retiens à dîner, monsieur Henriet, dit le marquis.

M. Henriet accepta sans façon, et Stéphanette dut retourner à la Merlière pour s'entendre avec Golbon, qui, d'omnipotence, était devenue simple puissance dans les choses du ménage.

Le vieux gentilhomme profita de l'absence de la jeune fille pour consulter M. Henriet sur un point qui lui tenait à cœur.

— Je vous ai dit, mon ami, que Jean de Tré-

Nous reprochera-t-on de nous forger des chimères ? Non. Nous nous en rapportons simplement à M. le président du Conseil. Le 16 octobre, M. Ferry a dit à la Commission du budget :

« Pour 1886, nous n'échapperons pas à de nouveaux impôts. Si nous n'en proposons pas cette année, vous savez bien que c'est parce que nous entrons dans une période d'élections. »

Voilà justement cet incident à l'éventualité duquel nous venons de faire allusion. En 1886, les agriculteurs auront, comme tous les autres Français, de nouveaux impôts à payer. Leurs charges seront plus considérables et, de nouveau, ils se trouveront dans une situation d'infériorité par rapport aux producteurs étrangers. Dira-t-on qu'à cette époque les droits de douane à l'entrée seront proportionnellement augmentés ?

Personne ne serait assez simple pour le croire. Ce sera déjà beaucoup si on maintient ceux dont le vote est encore très-douteux. Fatalement, la République est destinée non-seulement à tromper toutes les espérances, mais à peser d'un poids de plus en plus lourd sur les citoyens en général, sur les agriculteurs en particulier, et, au moment même où elle manifeste quelque velléité de protéger ceux-ci, elle leur prépare de nouvelles charges.

Chronique générale.

LES PETITS PROFITS DE L'OPPORTUNISME

Un sénateur opportuniste, M. Testelin, a déposé à la dernière séance un amendement portant que les dispositions de la loi sur le cumul ne seront pas applicables aux sénateurs actuellement en service.

La loi sur le cumul, telle qu'elle a été votée par la Chambre des députés, eût empêché la réalisation des promesses de places faites aux sénateurs comme salaire de leurs services parlementaires.

Si l'amendement Testelin est adopté, cet obstacle va disparaître.

Nous voulons croire qu'il ne le sera pas ; en attendant le vote, la *Gazette de France* explique pourquoi le susdit Testelin était naturellement désigné pour cette motion législative.

« On se rappelle la part active prise par lui aux séances grotesques du Congrès ; ses apostrophes véhémentes adressées aux intransigeants, dans un langage digne des héros de Zola.

» M. Rochefort donna alors dans son journal l'explication de cette étrange attitude du docteur Testelin.

» Il révéla certain marché intervenu entre M. Testelin et le garde des sceaux Martin-Feuillée : pour prix de l'intervention active du sénateur du Nord dans les débats du congrès, le garde des sceaux lui avait promis la place de premier président à la cour de Douai pour le sénateur Merlin, son beau-frère.

» Mais pour réaliser cette promesse, il

était indispensable que le projet de loi sur le cumul fût amendé.

» Il le sera grâce à l'amendement Testelin et l'honorable sénateur obtiendra ainsi le salaire de ses exploits au congrès.

» Convenez qu'il l'aura doublement gagné »

Si le calcul du beau-frère de l'opportuniste Merlin, qui n'a rien d'enchanteur, venait à réussir, le régime actuel aurait un scandale de plus à son actif.

Nous n'en sommes plus à les compter.

MARCHE DE LA CRISE.

Pendant le mois d'octobre qui vient de s'écouler, les produits de l'octroi de Paris ont encore subi une baisse d'environ 500 mille francs. Cette baisse porte à 3,040,894 francs l'ensemble de la diminution pendant les dix premiers mois de l'année courante.

Le déficit atteint surtout les objets suivants : matériaux, 1,798,409 fr. ; boissons, 606,061 fr. ; combustibles, 408,884 fr. ; bois à ouvrir, 248,097 fr., etc.

Ces moins-values ne sont que faiblement comblées par une augmentation de 379 mille 469 fr. sur les comestibles.

En résumé, si la situation des dix premiers mois de l'année se prolonge en novembre et en décembre, l'octroi de Paris donnera, cette année, près de 4 millions de moins qu'en 1883.

AVIS AUX ÉLECTEURS.

Messieurs, VOUS NE POUVEZ PAS ÉCHAPPER A DE NOUVEAUX IMPÔTS. Il n'en faut point parler maintenant, à cause de la période électorale qui va s'ouvrir. Mais, une fois les élections faites, NOUS Y REVIENDRONS FATALEMENT.

(Déclaration faite, le 16 octobre 1884, par M. Jules Ferry, président du Conseil, aux membres de la commission du budget.)

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 5 novembre.

De nombreuses affaires sont venues remplacer le calme qui régnait même pendant les deux jours de liquidation des rentes et des valeurs. Une des causes qui contribuent surtout à cette reprise, c'est la vive progression des valeurs internationales.

Le 3 0/0 varie entre 78.85 et 78.90, l'amortissable est à 80.30, le 4 1/2 à 108.30. Excellente tenue sur le 5 0/0 Italien à 97.10.

La Banque de France reste immobile à 5,100. L'action du Crédit Foncier se relève à 1,310. Les baissiers ont bien tenté avant la fin du mois quelques ventes à découvert, mais sans aucun profit comme on peut en juger.

Sur les obligations Foncières et Communales on remarque la même activité.

Les Foncières 1879 dont le tirage a lieu aujourd'hui ont été très-demandées depuis quelques jours. C'est le 5 du mois prochain qu'aura lieu le premier tirage sur les obligations Communales 3 0/0 nouvelles. Elles sont à 440 fr. La délivrance des titres libérés de 35 fr. commencera le 13 novembre.

La Banque de Paris finit à 727.50, la Banque

d'Escompte à 512.50, le Crédit Industriel et Commercial à 685 fr., la Société Générale à 457.50.

Le Suez avec une reprise magnifique de 290,000 francs pour la première journée d'hier oscille entre 1,925 et 1,930.

La Banque ottomane est ferme à 588.75, l'Égypte est en nouveau progrès à 343.75.

Parmi les fonds Turcs, l'obligation privilégiée qui est de 375, présente de bonnes occasions d'achat. A ce cours, la parité du 5 0/0 Turc serait de 6 à 7 francs.

Comme il est à 8 fr. 35, il correspond au cours de 415 à 420 pour l'obligation de priorité. L'écart de 375 à 420 sera donc gagné rapidement par les acheteurs à la suite du nivellement qui s'impose entre les deux valeurs, l'obligation de priorité méritant au contraire une marche en avant plus rapide que le 5 0/0 Turc.

Les Chemins sont plus demandés : le Nord, 1,640 ; le Lyon, 1,235 ; l'Orléans, 1,315 ; le Midi, 1,160 ; l'Est, 783.75 ; l'Ouest, 825.

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

L'HARMONIE SAUMUROISE.

Par arrêté du 28 octobre, M. le préfet de Maine-et-Loire a autorisé la constitution légale et approuvé les statuts de la Société de musique l'Harmonie saumuroise, que nous avons eu le plaisir d'entendre le mois dernier.

Les habitants de notre ville applaudiront sans réserve à cette mesure qui met l'Harmonie saumuroise sur le pied de l'égalité avec la Musique municipale.

L'existence simultanée des deux sociétés ne peut manquer, écrit-on au *Patriote de l'Ouest*, de donner naissance de part et d'autre à une sorte d'émulation dont le résultat certain sera en faveur de l'art musical et de la bonne exécution des morceaux.

Nos concerts vont donc redoubler d'intérêt et tout le monde s'en réjouit.

Il est certain que l'appel des deux portions de la classe de 1883 n'aura pas lieu avant le 5 décembre, mais il ne sera pas reculé au 49. La date précise sera comprise entre le 6 et le 12 du même mois.

MUTATIONS DANS L'ARTILLERIE.

Par décision ministérielle du 22 octobre :

M. Jaussaud, lieutenant en 1^{er} à la 9^e batterie du 5^e régiment, officier d'instruction à l'École d'application de cavalerie de Saumur, a été classé à la 3^e batterie dudit régiment. — Continuera à suivre les cours de l'École d'application.

M. Chavel, nommé lieutenant en 1^{er}, a été classé à la 4^e batterie du 9^e régiment, dont il sera détaché pour continuer à suivre les cours de l'École d'application de cavalerie de Saumur en qualité d'officier d'instruction.

Théâtre de Saumur.

Nous avons le plaisir d'annoncer à notre public, si amateur de belles représentations, que, jeudi 13 novembre, M. F. ACHARD

(du Gymnase) avec sa troupe viendra inter-préter, sur notre scène, deux des plus grands succès de ce théâtre, où il fit tant de belles créations : *Monsieur Alphonse*, comédie en 3 actes, de Dumas ; *Jonathan*, comédie en 3 actes, de Gondinet ; et *Au Coin du Feu*, comédie inédite, en 4 actes, de M. Maurice Ordonneau.

Outre le plaisir que nous aurons d'apprécier ces deux charmantes pièces, nous aurons également celui d'applaudir une troupe d'un ensemble de noms et de talent que l'on ne rencontre pas souvent. Nous citerons : M. F. ACHARD, l'excellent artiste du Gymnase, et le créateur de *Monsieur Alphonse*, et de tant d'autres succès parisiens ; M. MONT-LOUIS, bien connu de notre public, que nous avons tous applaudi dans *Serge Panine* et maintes autres pièces ; M^{lle} MARIE LAURE, une étoile du théâtre Michel de Saint-Pétersbourg, M. MALARD, premier comique du théâtre du Gymnase et l'un des créateurs de *Jonathan* ; M^{lle} EUGÉNIE PETIT, de la Gaité, M. GEURRY, du Gymnase, etc., etc.

Nous engageons vivement notre public à assister à cette représentation, dont le programme réunit à la fois ce qu'il faut pour contenter les difficiles : un drame et une comédie interprétés par une troupe d'artistes de talent.

ANGERS.

La séance de rentrée de l'École préparatoire de médecine et de pharmacie d'Angers a eu lieu le 3 novembre, à trois heures, sous la présidence de M. Ducoudré, inspecteur d'académie.

La leçon d'ouverture a été faite par M. Gaudin, professeur suppléant, qui avait pris pour sujet : *L'histoire des gaz*.

Puis M. le secrétaire a proclamé les noms des lauréats de l'année scolaire 1883-1884.

Le seul lauréat des élèves en médecine est M. Hyacinthe-Marie Thibault, de Doué-la-Fontaine, interne à l'Hôtel-Dieu (3^e année d'études pour le doctorat).

LA DERNIÈRE ÉCLIPSE DE LUNE.

Parmi les nouveaux résultats auxquels a conduit l'observation de la dernière éclipse de lune, l'un des plus intéressants est la mesure de la hauteur de l'atmosphère de la terre, faite par M. Flammarion à son observatoire de Juvisy. L'ombre de la terre s'est montrée nettement bordée d'une pénombre transparente égale à la 35^e partie de l'ombre de la terre, ce qui porte la hauteur de l'atmosphère à 360 kilomètres au moins. C'est beaucoup plus qu'on ne l'admettait jusqu'ici.

Le choléra à Nantes.

Nous sommes en mesure d'annoncer aujourd'hui qu'une atténuation sérieuse s'est produite dans l'état sanitaire de notre ville. Non-seulement le nombre des cas est moins grand, mais les précautions prises et les soins dévoués et intelligents donnés aux malades a écarté le mal pour plusieurs d'entre eux.

Nous répétons ce que nous avons déjà dit : les personnes atteintes jusqu'ici sont celles qui par les privations, une faiblesse naturelle des voies digestives ou des excès étaient dans des conditions malheureuses pour résister aux attaques de la contagion.

M. de Cazenove de Pradine, député de la 2^e circonscription de Nantes, nous arrive à l'instant ; il vient de l'hospice Saint-Jacques, où il a visité les cholériques avec M. le maire de Nantes, accompagné du docteur Bonamy, dont l'abnégation est à la hauteur des circonstances.

Il a trouvé nos pauvres malades entourés des soins les plus affectueux et les plus éclairés.

On ne saurait assez louer le zèle avec lequel le personnel de l'hospice (aumôniers, médecins, internes, sœurs et infirmiers) secondent le dévouement de M. Colombel dans la tâche si lourde qui lui incombe en ce moment.

Une note qui nous est communiquée par la Mairie nous fait savoir que l'état des malades est satisfaisant (2 ou 3 cas graves sur une trentaine de cas guéris ou en voie de guérison).

M. le maire a visité au retour le quartier des Ponts. — L'état sanitaire y est satisfaisant.

Jusqu'ici, nous dit-on, le quartier de Saint-Jacques, proche de l'Asile des aliénés, est absolument indemne, ainsi que cet Asile lui-même. (*Espérance du Peuple.*)

mière ne savait rien encore de l'événement extraordinaire qui a ramené ma nièce ici.

— Oui.

— Je suis presque sûr, d'autre part, qu'il a gardé un souvenir très-vif de Stéphanette ; il la croit encore fille de... vous savez ce que je veux dire ; il combat, il lutte contre lui-même, mais au fond du cœur il l'aime encore.

— N'en doutez pas, répondit vivement M. Henriet ; est-ce qu'il est possible de rencontrer une personne...

— Je n'en doute guère non plus. Je lis dans le cœur de Jean comme dans le mien. Dès qu'il apprendra qu'elle est ma nièce...

— Et qu'il est libre de l'aimer...

— Vous pensez quel coup cette nouvelle lui portera ! Je crains pour lui une émotion trop forte ; je ne sais comment le prévenir... Le faire venir ? Lui écrire ? Je voudrais le préparer, le ménager, vous comprenez ?

M. Henriet réfléchit un instant.

— A son âge, mon cher ami, répondit-il en souriant, il supportera la nouvelle, croyez-moi, très-vailleamment, de quelque façon que vous la lui annonciez. Mais, avant de choisir un moyen plutôt que l'autre, savez-vous si M^{lle} Stéphanette pense encore à notre ami le lieutenant ?

— Je n'en sais rien, dit le marquis d'un air peiné. Je n'ai pas encore osé... elle est si nou-

vèlement arrivée.

— Sans doute, sans doute, mais c'est la première chose à savoir. Suivant ce qu'elle vous répondra, vous vous déciderez pour un moyen ou pour l'autre. Et même, ajouta-t-il avec un gros rire, je parierais qu'elle choisira pour vous.

— Excellent conseil, mon voisin, dès aujourd'hui je lui parlerai.

Voilà pourquoi M. Henriet se retira de très-bonne heure après dîner, lui qui aimait tant à causer, les pieds au feu, pendant les premières heures de veillée.

Le marquis le reconduisit jusqu'au commencement de l'avenue, et s'en revint à pas lents, tandis que le cabriolet s'éloignait avec un bruit de ferraille.

— Comment vais-je introduire la cause ? se demandait-il.

En ce moment, Baptiste, satisfait sans doute des compliments qu'il avait reçus de son jardin, chantait à plein gosier une chanson que les jeunes gens du haut Anjou chantaient encore, le soir, en ramenant des prés leurs troupeaux :

— Petit soldat de guerre
L'on dis que tu t'en vas ;
L'on dis que tu t'en vas,
Eh ! eh ! eh ! lon, lon, la,
Lon laire,
L'on dis que tu t'en vas.

— Si tu vés ma maîtresse,
Je t'en prie, salue-la ;
Je t'en prie, salue-la,
Eh ! eh ! eh ! lon, lon, la,
Lon laire,
Je t'en prie salue-la.

— Comment la saluerai-je,
Mé, qui ne la connois pas ;
Mé, qui ne la connois pas,
Eh ! eh ! eh ! lon, lon, la,
Lon laire,
Mé, qui ne la connois pas ?

— Malaisée à connaître,
Malaisée ell' n'est pas ;
Malaisée ell' n'est pas,
Eh ! eh ! eh ! lon, lon, la,
Lon laire,
Malaisée ell' n'est pas.

Ell' porte la cocarde,
La fleur de lys au bras ;
La fleur de lys au bras,
Eh ! eh ! eh ! lon, lon, la,
Lon laire,
La fleur de lys au bras !

Baptiste chantait encore quand M. de la Hansaye entra dans le salon. Stéphanette était assise près d'un métier à tapisserie.

Elle leva la tête, et son oncle s'étant assis non loin d'elle :

(A suivre.) BERNARD SEIGNY.

Situation sanitaire de la ville de Nantes, le 11 novembre, de minuit à minuit:
 Nombre de personnes atteintes... 43
 Nombre de décès..... 6

En raison de l'état sanitaire de la place de Nantes, le ministre a autorisé le général Foremol, commandant du 44^e corps, à maintenir dans leurs foyers les réservistes du train, des ouvriers et des infirmiers qui devaient accomplir une période d'instruction du 1^{er} au 28 novembre. Il a décidé en outre que les engagés conditionnels désignés pour être incorporés au 65^e d'infanterie seraient reçus par le 446^e, à Vannes.

LA MORT APPARENTE

Il résulte d'un nombre d'observations recueillies en Italie depuis l'invasion du choléra que les cas de mort apparente sont beaucoup plus fréquents dans cette maladie que dans toute autre, et cela s'explique sans doute par l'état d'émaciation, de rigidité, d'insensibilité dans lequel se trouvent bien plongés les malheureux atteints par le fléau. Un cas remarquable, qui vient de se produire à Gènes, est celui d'un des premiers médecins de la ville, le docteur Canepa. Pris de choléra dans la matinée, il arriva en quelques heures à la période algide, et, sur le soir, parut cesser de vivre. Deux de ses confrères, qui lui avaient donné leurs soins, le déclarèrent mort et les dispositions habituelles furent immédiatement prises pour les obsèques. Elles furent fixées au lendemain matin, à dix heures. Les employés des pompes funèbres venaient d'arriver avec le cercueil et de le déposer dans le salon voisin de la chambre où gisait le docteur, et où il était exposé entre quatre cierges, quand la porte de cette chambre s'ouvrit tout à coup, et le prétendu mort, se présentant en personne, demanda d'une voix cachectique pourquoi on le laissait si longtemps sans thé au rhum. Les funèbres messagers s'éclipsèrent. On rappela les médecins qui, après avoir fait recoucher leur malade, pratiquèrent sur lui l'opération de l'hypodermoclyse de Pacini. Mais il était trop tard : le malheureux docteur mourut dans la journée, cette fois pour tout de bon.

Un de ses confrères se dispose à publier toute une liste de morts apparentes ainsi constatés au cours de l'épidémie cholérique. Dans un certain nombre de cas, le malade a pu être sauvé.

On annonce le prochain mariage de M. de Montalembert de Cers, né à Saintes, lieutenant au 22^e régiment de dragons, avec M^{lle} de Königsegg, fille du général de brigade commandant la subdivision de Poitiers.

État civil de la ville de Saumur

Du 1^{er} au 31 octobre 1884.

NAISSANCES.

- Le 1^{er}. — Charles-Eugène Lebrun, quai de Limoges.
- Le 3. — Blanche Clavreul, quai de Limoges.
- Le 4. — Marguerite Valard, rue de la Cocasserie.
- Le 6. — Henri Loitière, rue de la Comédie.
- Le 8. — Joséphine Dubreuil, rue du Pressoir-Saint-Antoine.
- Le 9. — Louis-Baptiste Vitré, rue du Marché-Noir.
- Le 11. — Jacques Heily, place du Charbonnet.
- Le 12. — Victor-Albert Bellocq, rue Nationale.
- Le 13. — Claire-Jeanne Gibert, rue de la Visitation.
- Le 14. — Henri-Pierre Bougrier, rue Nationale.
- Le 17. — Jeanne-Estelle-Marguerite Bellemère, île d'Offard; — Georges Loyot, rue de la Petite-Douve.
- Le 19. — Prosper-Désiré Roger, rue de la Visitation.
- Le 20. — Antoinette-Marie-Thérèse Damien, rue Saint-Jean.
- Le 21. — Odette-Sidonie-Marie-Josèphe Jouannet, rue des Pâiens.
- Le 23. — Alfred Perrot, rue de Fenet.
- Le 25. — Jeanne-Esther Michaud, Grand-Rue.
- Le 28. — Julienne-Henriette Derouet, rue de l'Arsenal; — Julienne Moinard, rue du Pressoir-Saint-Antoine.
- Le 29. — François Bécharel, rue Haute-Saint-Pierre; — Gabrielle-Marie Huberdeau, rue de Fenet.
- Le 31. — René-Edmond-Jean Levron, rue d'Orléans.

MARIAGES.

- Le 6. — François-Jacques Arnaud, sous-officier retraité (veuf), a épousé Éléonore-Louise Mouillé, sans profession (veuve), tous deux de Saumur; — Elié-Charles Doussain, notaire, de Doué-la-Fontaine, a épousé Marie-Eugénie Millecheau, sans profession, de Saumur.
- Le 14. — François-Prosper Foucher, négociant (veuf), a épousé Marie-Léontine Richard, sans profession, tous deux de Saumur.
- Le 20. — Charles Fortier, boulanger, a épousé Adrienne Tesnier, couturière, tous deux de Saumur; — Frédéric Vigneau, chapelier, a épousé Marie Derouet, chapelière, tous deux de Saumur.

DÉCÈS.

- Le 1^{er}. — Charles Marchand, ancien passementier, 76 ans, rue de l'Abattoir.
- Le 3. — Clémence Chesneau, couturière, 54 ans, épouse Antoine Scipion, rue des Capucins.
- Le 4. — Joseph Hallouin, tourneur, 73 ans, à l'Hospice.
- Le 6. — Cécile Gautron, journalière, 56 ans, à l'Hospice.

- Le 7. — Nicolas Ménard, sabottier, 71 ans, à l'Hospice.
- Le 8. — Jean Malliet, propriétaire, 70 ans, hameau de Beaulieu; — Julien Touchet, boisselier, 54 ans, rue de la Petite-Douve.
- Le 9. — Alexandre-Louis Perrot, 7 mois, rue des Capucins.
- Le 10. — Eugène Fouet, journalier, 49 ans, à l'Hospice.
- Le 11. — Céline Darfeuille, journalière, 80 ans, rue du Pavillon.
- Le 12. — Antoinette-Joséphine Gondouin, journalière, 34 ans, épouse Jean-Bazile Lepage, rue Saint-Lazare; — André-Charles Baron, ancien facteur, 63 ans, rue Saint-Lazare; — Frédéric Decourt, négociant, 50 ans, rue d'Orléans.
- Le 13. — Louise, sans profession, 54 ans, à l'Hospice.
- Le 14. — Ernest-Joseph Gaultier, 4 mois, rue de Fenet.
- Le 19. — Louis Loiseau, cavalier de manège, 32 ans, aux Huraudières.
- Le 20. — Jean-Baptiste Paillaud, retraité, 54 ans, à l'Hospice.
- Le 21. — Marguerite Valard, 20 jours, place Saint-Michel.
- Le 22. — Pierre-Emile Guilleux, couvreur, 34 ans, à l'Hospice.
- Le 24. — Louis-Jean Maillet, débitant, 51 ans, rue Nationale; — Hermine Domerque, sans profession, 57 ans, épouse Augustin Plumelle, Grande-Rue.
- Le 25. — Louis-Baptiste Vitré, 15 jours, rue du Marché-Noir.
- Le 26. — Charles Gaubert, boulanger, 48 ans, à l'Hospice; — Philomène Leboit, domestique, 28 ans, à l'Hospice; — Marie Foucault, sans profession, 68 ans, veuve Charles Blanchet, à l'Hospice.
- Le 29. — Pierre Bibard, sans profession, 85 ans, à l'Hospice.
- Le 30. — Marie Gabillé, sans profession, 70 ans, veuve René Rogeron, rue Beaurepaire.
- Le 31. — Elisabeth-Marie Manders, 44 ans, montée du Fort.

Les amateurs d'Oliviers trouveront à L'ÉPICERIE CENTRALE les deux sortes qui sont les plus estimées, les Verdales (olives rondes), pour la cuisine, à 60 c. le 1/2 kil., les Lucques (olives longues), pour la table, à 80 c. le 1/2 kil.

BIBLIOGRAPHIE

LES ALMANACHS POUR 1885.

L'Almanach est le livre de tous; celui que le paysan consulte à chaque instant pour savoir l'heure de la lune et le jour de la foire; le marin, pour connaître l'époque de la grande marée; l'ouvrier, pour lire des historiettes; l'homme de loisir, pour se délasser. Aussi, chaque année, ce petit livre se répand par millions d'exemplaires, qui se débitent aux vitrines des libraires, par-

fois même des cabarets, qui se coïpoient dans les foires, et se donnent en cadeau d'étrennes.

Il y a donc là un moyen de faire le bien que les hommes de principes et de foi ne doivent pas négliger; car les ennemis de l'Eglise se font de l'Almanach une arme funeste et meurtrière.

Parmi les Almanachs utiles nous signalons avec confiance aux hommes de bien les Almanachs du *Labourer*, de *l'Atelier*, du *Soldat*, du *Marin* et du *Coin du Feu*, qui s'adressent à toutes les catégories de lecteurs, aux petites bourses comme aux grosses. Si, pour les répandre, nous avons l'énergie et l'ardeur des protestants, des libres-penseurs, des francs-maçons; si nous les vendons dans les foires, chez les libraires; si nous les donnons à prix réduit, ou même gratuitement, il s'en placerait bien vite un nombre considérable d'exemplaires et le bien se ferait sur une vaste échelle.

Ces Almanachs se vendent à Paris, 6, rue Furstenberg.

L'Atelier, Le Labourer, Le Soldat, Le Marin: 25 cent. l'exemplaire, 35 cent. par la poste. — 4 fr. 80 cent. la douzaine, 2 fr. 50 cent. par la poste.

Le Coin du Feu: 50 cent. l'exemplaire, 65 cent. par la poste. — 3 fr. 60 cent. la douzaine, 4 fr. 60 cent. par la poste.

LE JEUNE AGE ILLUSTRÉ

Journal des Enfants

Paraissant tous les samedis, sous la direction de M^{lle} LERIDA GEORFROY.

Sommaire du n° 201 (samedi 1^{er} novembre 1884)

Aventures merveilleuses de Galaor à la recherche des trois cheveux de l'enchantement Merlin, par la baronne d'Egligny. — *Courrier des enfants*: A propos du cygne pris en Seine, par A. Brébion. — L'histoire d'une fleur, par Jean Barancy. — *Calendrier du Jeune Age*: Saint Marcel, par Freund. — Le jour des Morts, par M. Melchior. — Origine des dictons et locutions proverbiales: Pour un point Martin perdit son âne, par M. Nicolle. — Heures de loisir, par Pr. Etienne.

COUVERTURE: Annonces.

ABONNEMENT: pour la France, un an 10 fr., six mois 6 fr. — Bureaux: 76, rue des Saints-Pères, Paris.

Ville de Saumur.

AVIS

Intéressant tous les habitants du quartier de Nantilly, des communes de Bagneux (Pont-Foucharde), Varrains, Chacé, Distré, etc.

Nous venons d'être invité à visiter dans tous ses détails un splendide établissement tout nouveau et dont l'installation, longuement étudiée, réalise les plus récents progrès de la science moderne. — Bref, nous voulons parler à nos lecteurs d'une pharmacie toute nouvelle élevée à la hauteur des grands établissements de ce genre. Située entre l'hôtel des Voyageurs et l'hôtel d'Anjou, à proximité du Collège Saint-Louis, cette création se trouve géographiquement la plus rapprochée de toutes les campagnes ci-dessus; aussi croyons-nous rendre un véritable service à nos lecteurs en leur signalant cette maison qu'il nous a aussi de voir pour comprendre que son propriétaire est résolu à ne préparer et à ne délivrer que des produits excellents. Nous engageons vivement tous nos lecteurs à y aller pour leurs besoins. Ils n'auront qu'à s'en louer sous tous les rapports.

PRENDRE BONNE NOTE DE CET IMPORTANT AVIS.

Grand-Théâtre d'Angers.

Jeu 6 novembre.

1. Livre III, Chapitre 1^{er}, comédie en 1 acte.
2. Fleur-de-Thé, opéra-comique en 3 actes, musique de Charles Lecocq.

Samedi 8 novembre.

LAKMÉ, opéra en 3 actes, musique de Léo Delibes. (3^e représentation)

LES FRÈRES MAHON médecins spéciaux, des hôpitaux de Paris « obtiennent mille guérisons par an, terme moyen. » — Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'hôtel d'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Saumur, à la pharmacie GABLIN. — Consultations à Paris, rue de Rivoli, 30.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

MARIELLE

Le tailleur, quand la voix chantait : Montrez que je vois, avait simulé le déploiement des étoffes, des rubans, des atours, destinés à Simone. Ce simulacre avait eu la puissance de faire tomber les verroux. Le tailleur se précipita à la rencontre de la mariée, mais ce ne fut pas elle qu'il reçut, ce fut une vieille bonne femme décrépète, branlant de la tête, voûtée, ridée, cassée. L'escorte du marié pouffa de rire. Le tailleur se voila la face et s'écria avec un désespoir comique :

Ce n'est pas là ma mie,
 Elle a yeux plus brillants,
 Bouche bien plus jolie
 Et jeunes agréments,
 Vous me trompez, méchante,
 Las, que vous ai-je fait ?
 Rendez-moi qui m'enchantait,
 Me séduisit et me plaça.

La voix repartit avec colère :

Non, ce n'est point la mie
 Aux yeux vifs et brillants,
 A la bouche jolie,
 Aux jeunes agréments.
 Je te trompe et m'enchantait
 De railler un menteur,
 Qui n'a mie ni amante,
 Va-t-en d'ici, tailleur !

Le tailleur repoussé se désola. Rolland relève la main. La grand'mère Huro l'arrête encore en lui redemandant ce qu'il cherche. — Ma douce aimée, dit Rolland. La douce mie que je cherche et que je parviendrai à joindre avec la grâce de Dieu, je l'aime pour elle-même. Allons, laissez-moi passer, mes braves gens; arrière, vous autres, qui narquez mon impatience. A moi, gars et ami. Puisqu'on nous refuse l'entrée de la maison, forçons la porte, enlevons ma fiancée, la colombe du pigeonier.

— Enlevons ! enlevons ! exclamèrent les garçons d'honneur et les amis. A la rescousse les pastred ! Bretagne et Kerrillis en avant !

Les assiégeants se ruèrent à l'assaut.

— Tout beau ! tout beau, mes mignons ! hurla le brotoër, la porte est solide, nos poignes itou; vous serez reçus comme vous le méritez, à bons coups de triques sur vos habits neufs.

— Par pitié, ouvrez-moi, geignit Rolland.

— Par pitié ! ça m'amollit cette imploration.

Voyons, est-ce là l'aurore de ton amour ?

Une petite fille sort de la maison.

— Vous m'avez montré la nuit, vous me faites voir l'aurore; la nuit est sombre, l'aurore bien pâle; j'ai désir du jour, du jour qui éclaire ma vie.

— Est-ce celui-ci, celui-là, cet autre ?

Le brotoër présentait successivement les filles d'honneur. A chacune Rolland hochait la tête et répondait : non, non, non ! Ces jours sont des jours d'été, de clairs jours d'été; mais ma mie est un jour de printemps comme il n'y en a qu'un seul dans l'année; en ce jour l'aubépine se couvre de boutons, l'oiselet vole vers l'oiselette, le ciel est bleu, la haie verte, le pinson chante, le moulin du meunier bat, mais moins fort que le cœur, que mon cœur en songeant à ma bien-aimée dont les yeux sont des étoiles humides... Brotoër, si mon jour est levé, qu'il apparaisse !

— Ta prière me touche, fiancé, je t'ouvre, voici le jour.

Simone parut, couronnée de fleurs d'oranger, souriante et émue. Un hurrah frénétique l'accueillit. Rolland criant : Victoire ! l'enleva dans ses bras, l'assit en travers de la selle de son cheval, et le cortège reformé, la noce partit au galop pour l'église.

(A suivre.)

AUGUSTA COUPEY.

Etude de M^e LE BARON, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,
En totalité ou par lots,
UN TERRAIN
Propre à bâtir,
D'une contenance de 4,000 mètres environ,
Situé à Saumur, rue d'Alsace, en face l'Institution Saint-Louis.
S'adresser à M^e LE BARON, notaire.

Etude de M^e LECOMPTE, notaire à Brézé.

A VENDRE UNE MAISON

Située à Saumur, rue de la Visitation,
Joignant l'église des Ponts, et appartenant à M^{me} veuve LACOUR-DOYEN, de Saint-Cyr.
S'adresser à M^e LECOMPTE, notaire.

A Vendre ou à Louer VASTE MAISON

Place Saint-Pierre.
S'adresser à M^e PINAULT, notaire, ou à M. PIRON, à Tours. (819)

A VENDRE

Un JARDIN, situé sur la route de Saint-Lambert, avec une MAISON, contenant deux chambres et un hangar.
S'adresser à M^{me} veuve NANCHEUX.

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1885,
LE MAGASIN
Occupé actuellement par M. MOURAUX, Grande-Rue, n^o 1.
S'adresser chez M. LARDÉ, dans la même maison. (611)

FUMIER

ON DEMANDE à acheter le fumier de 3 ou 4 chevaux à l'année.
S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE une femme de chambre sachant coudre et repasser.
S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

POUR CAUSE DE DÉPART,
Joli PONEY, bon trotteur
Avec ou sans voiture.
S'adresser au bureau du journal.

Matelas neufs, Couffin fil,

DEPUIS 25 FR.
Pesant 16 à 18 kilos.
S'adresser, 58, quai de Limoges, chez M. LEPEYRE. (900)

CONTENTIEUX, RECOUVREMENTS

C. BONNIN
40, rue Saint-Nicolas, Saumur
Renseignements Commerciaux

Assurances sur la Vie

M. PERSAC, 33, Grande-Rue, à Saumur, agent de l'Equitable des Etats-Unis, compagnie d'assurances sur la vie et rentes viagères, fonds de garantie 275 millions, fonds de réserves 60 millions, assure dans tous les cas de mort par épidémies ou accidents; meilleur marché que les autres compagnies, donnant la totalité des bénéfices aux assurés.
S'adresser à M. PERSAC, pour tarifs et renseignements.

Demande un représentant dans chaque commune du département.

CIDRES

M. RENÉ ROUSSEAU a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'il a, comme par le passé, des cidres nouveaux et des poirés de toute première qualité. Il tiendra également les vins blancs et rouges du pays.
Magasins PICHAT, place du Roi-René. (831)

AUX ÉLÉGANTS

CHEMISERIE MODÈLE

M. MONTEL
43, rue du Portail-Louis, 43.
La maison se charge des RÉPARATIONS.

Cabinet d'Affaires DE M. G. DOUSSAIN

SYNDIC DE FAILLITES
10, rue des Basses-Perrières, à Saumur.
Liquidations amiables et judiciaires;
Arbitrages et expertises de comptabilité;
Recouvrements et renseignements.

MANUFACTURE DE PIANOS et HARMONIUMS

LÉPICIER
Rue de Montreuil, 119, Paris.
26, RUE DE LA PRÉFECTURE, ANGERS.
12 Médailles d'or et autres.

Tous les Pianos et Harmoniums LÉPICIER (pouvant être choisis soit à Paris, soit à Angers), ainsi que les pianos ERARD et PLEYEL, sont garantis, livrés franco à Saumur par la Maison LÉPICIER, et accordés gratuitement pendant deux ans.

Demande les catalogues à Paris ou à Angers. Bavoï franco. — Tout piano acheté par correspondance, ou ne répondant pas aux garanties données, est repris ou échangé sans aucun frais pour l'acheteur.

L'un des accordeurs de la maison, est en ce moment à Saumur. Adresser les demandes au bureau du journal.

EAU MINÉRALE NATURELLE

VICHY

Sources de l'Etat. Applications en médecine:
GRANDE-GRILLE. — Affections lymphatiques, maladies des voies digestives, engorgements du foie et de la rate, obstructions vésicales.
HÔPITAL. — Affections des voies digestives, pesanteur d'estomac, digestion difficile, inappétence.
CÉLESTINS. — Affections des reins, de la vessie, gravelle, calculs urinaux, goutte, diabète, etc.
HAUTERIVE. — Prescrite comme Célestins.
Administration de la C^o concessionnaire:
PARIS, 8, Boulevard Montmartre
EXIGER le NOM de la SOURCE sur la CAPSULE
Dépôt chez tous les margands d'Eaux minérales, droguistes et pharmaciens.

Crédit à tout le Monde

L'ÉPARGNE POPULAIRE

Maison de Vente à Crédit par Abonnement
ADMINISTRATION ET MAGASINS
3 et 5, Rue Plantagenet. — DEPOT, 4, Place Cupif,
ANGERS
SUCCURSALE, 87, rue d'ORLÉANS,
SAUMUR

Pharmacie A. CLOSIER

20, rue du Marché-Noir, 20
SAUMUR

Droguerie Médicinale et Vétérinaire. — Entrepôt des Eaux minérales naturelles Françaises et Étrangères. — Dépôt de toutes les Spécialités médicales.

Grand assortiment de bandages se prêtant à tous les mouvements du corps et maintenant la hernie constamment réduite. — Un bandage bien fait et bien appliqué facilite souvent la guérison des hernies.

On trouve, à la Pharmacie, un grand choix d'articles en caoutchouc vulcanisé, en gomme noire et gomme anglaise blonde, de bas contre les varices, de ceintures en tous genres, de biberons, d'injecteurs et d'irrigateurs.

PRIX MODÉRÉS

Chez JAVAUD, libraire, rue Saint-Jean, Saumur:

LA CHASSE

2^e édition; Prix: 4 fr. 50
Par MM. GIRAudeau, LELIÈVRE et DOUVÉE,
Suivie de La LOUVETERIE, Le DROIT sur le GIBIER, La RESPONSABILITÉ des Chasseurs, des Propriétaires de Bois, Les Gardes-Particuliers, Formules et Tables.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

L'ATLAS NATIONAL

Par F. DE LA BRUGÈRE, membre de la Société de Géographie, membre du conseil de la Société de Géographie commerciale de Paris, lauréat des Sociétés savantes.

NOUVELLE ÉDITION MISE A JOUR, récompensée aux Expositions universelles ET CONTENANT LA GÉOGRAPHIE DE LA FRANCE ET DE SES COLONIES
Histoire, commerce, industrie, agriculture, chemins de fer, géographie physique, politique, économique, militaire, etc.
125 Cartes coloriées, tous les départements, les Colonies et les plans en chromo des grandes villes de France.

L'ouvrage complet en 125 liv. à 15 centimes ou en 25 séries à 75 centimes
NE REVENDRA QU'A 18 fr. 75 AVEC 125 CARTES COLORIÉES
75 CENTIMES la série de 5 liv. et 5 cartes.
La 1^{re} livraison à 15 c., contenant la grande carte des chemins de fer, en 10 couleurs, est en vente chez tous les libraires. Demander gratis un spécimen à M. FAYARD, éditeur, 78, boulevard Saint-Michel, Paris.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 5 NOVEMBRE 1884.

Valeurs au comptant	Clôture précé.	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Clôture précé.	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Clôture précé.	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Clôture précé.	Dernier cours.
3 %	78 70	78 65	Est	782 50	765	Obligations.			Gaz parisien	521	520
3 % amortissable	80 30	80 27	Paris-Lyon-Méditerranée	1230	1233 75	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	510	510	Est	364 75	364 50
3 % (nouveau)			Midi	1157 50	1160	— 1865, 4 %	516	515	Midi	374	374
4 1/2 %	103 75	103 60	Nord	1630	1640	— 1869, 3 %	403	404	Nord	383	383
4 1/2 % (nouveau)	108 10	108 15	Orléans	1315	1312 50	— 1871, 8 %	393 75	395	Orléans	373 75	374 25
Obligations du Trésor	509	507 50	Ouest	825	822 50	— 1875, 4 %	511	510 50	Ouest	373	374
Banque de France	5100	5100	Compagnie parisienne du Gaz	1520	1525	— 1876, 4 %	511	511 50	Paris-Lyon-Méditerranée	373	374
Société Générale	452 50	450	Canal de Suez	1912 50	1920	Bons de liquid. Ville de Paris	515 50	515	Paris-Bourbonnais	373 50	374
Comptoir d'escompte	951 25	952 50	C. gén. Transatlantique	505 6	505	Obligations communales 1879	446	447	Canal de Suez	565	567 50
Crédit Lyonnais	525	528 75				Obligat. foncières 1879 3 %	451	451 50			
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1295	1305				Obligat. foncières 1883 3 %	356	357 50			
Crédit mobilier	255	250									

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

Ligne d'Orléans				Ligne de l'Etat (Service depuis le 19 Mai 1884)															
DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.				SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY						MONTREUIL-BELLAY - SAUMUR									
Heures	Minutes	Matin	Soir	Mixte matin.	Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Omn. matin.	Mixte matin.	Mixte soir.	Omn. soir.	Mixte soir.	Direct. soir.					
3	8	matin	express-poste.	Saumur. (départ)	6 05	7 24	9	1 15	3 45	7 50	Montreuil-Bellay (départ)	6 40	9 45	1 52	5 04	8 30	11 10		
6	55	matin	(s'arrête à la Possonnière)	Chacé-Varrains	6 15	7 32	9 08	1 24	4 03	8	Brézé, Saint-Cyr-en-Bourg	7 04	10 10	2 08	5 30	8 46			
9	13	matin	omnibus-mixte.	Brézé, Saint-Cyr-en-Bourg	6 23	7 39	9 15	1 32	4 19	8 08	Chacé-Varrains	7 12	10 26	2 16	5 28	8 54			
1	25	soir		Montreuil-Bellay (arrivée)	6 39	7 52	9 28	1 46	4 37	8 24	Saumur (arrivée)	7 23	10 39	2 28	5 40	9 06	11 39		
4	32		express.																
7	15		omnibus.																
10	36		(s'arrête à Angers).																
DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.				SAUMUR et MONTREUIL à THOUARS						THOUARS et MONTREUIL à SAUMUR									
3	36	matin	direct-mixte.	Saumur. (départ)	6 05	7 24	1 15	3 45	7 50	Thouars (départ)	5 40	8 58	1 07	4 20	7 45	Montreuil	7	1 55	8 35
6	37		omnibus.	Montreuil-Bellay	6 53	7 55	2 2	4 50	8 41	Brion-s-Thouet	5 58	9 10	1 19	4 30	7 57	Loudun	8 20	2 51	9 55
9	37		express.	Lernay	7 02	8 04	2 11	4 51	8 51	Lernay	6 07	9 18	2	4 37	8	Arçay	8 34	3 4	10 14
12	48		soir, omnibus-mixte.	Brion-s-Thouet	7 14	8 09	2 19	5 4	8 59	Montreuil-Bellay	6 49	9 45	1 52	5 04	8 30	Mirebeau	9 27	3 54	11 2
4	44			Thouars (arrivée)	7 29	8 22	2 32	5 19	9 16	Saumur (arrivée)	7 23	10 39	2 28	5 40	9 06	Neuville	9 57	4 24	11 27
7	4															Loudun	8 42	3 30	10 28
10	24		omnibus (s'ar. à Tours) express-poste.													Montreuil	9 24	4 31	11 7
Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56; à Tours à 9 heures.																			

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.
Hôtel-de-Ville de Saumur,

Certifié par l'imprimeur soussigné.